

## Les Guinéens de l'extérieur : revenir au pays ?

UNE des particularités du régime de Sékou Touré est d'avoir bon gré mal gré maintenu plus du tiers des Guinéens hors des frontières nationales. En dépit de l'assouplissement de la répression après 1977, on estimait toujours, en 1984, à environ 2 000 000 le nombre de Guinéens vivant à l'étranger. Selon les données des pays d'accueil, cette population se répartissait ainsi : 630 000 en Côte d'Ivoire, 590 000 au Sénégal, 230 000 au Liberia, 220 000 en Sierra Leone, 90 000 au Mali et 50 000 en Guinée-Bissau ; le solde étant distribué entre d'autres pays africains, l'Europe et l'Amérique du Nord.

En mars 1984, la disparition du dictateur, suivie en avril de l'avènement d'une deuxième République, allait-elle modifier le rapport entre Guinéens restés au pays et Guinéens dispersés en Afrique de l'Ouest, en Europe et, plus marginalement, en Amérique du Nord ? Pour cela, il fallait que le changement de régime correspondît à une nouvelle donne politique et économique susceptible de rassurer les exilés à la fois sur les conditions de leur sécurité dans leur propre pays, sur les possibilités d'y entreprendre des activités dans les secteurs privés de la production et du commerce et d'y intégrer l'administration.

Le CMRN (Comité militaire de redressement national) a, dès sa prise de pouvoir, prétendu restaurer la liberté d'expression et de circulation et préconisé une libéralisation totale de l'économie. Il n'est pas contestable que ces décisions furent comprises par les exilés comme une invitation au retour. Toutefois, il n'est pas possible de quantifier les mouvements de la population guinéenne qui ont convergé vers la Guinée depuis 1984, pas plus qu'il n'est possible d'évaluer les flux financiers qui, durant la même période, ont traversé les frontières nationales. Un certain nombre d'indicateurs permettent néanmoins de repérer l'implication effective ou, à l'inverse, l'absence persistante dans certaines sphères de l'administration ou de l'économie, de nationaux ayant un temps migré hors de Guinée.

Cette quasi-impossibilité de mesurer avec précision les mouvements de population et de capitaux dénote en fait une incapacité du pouvoir à gérer un phénomène qui reste tabou à la fois pour les nationaux qui n'ont jamais quitté le territoire et pour les Guinéens de retour. Du reste, il est édifiant de remarquer que tous les interlocuteurs (à deux exceptions près) rencontrés lors de la préparation de cet article ont, quels que soient leur fonction sociale et leur statut professionnel, souhaité que leur anonymat fût préservé. Moins, probablement, par crainte d'hypothétiques réprobations ou mesures de rétorsion de la part de leur entourage ou du pouvoir que, plus certainement, par refus d'assumer un statut ou une qualité de « Guinéen de l'extérieur » (1).

### Les premiers prolongements politiques du retour

Sékou Touré est mort le 26 mars 1984. Une semaine plus tard, un groupe de militaires s'empare du pouvoir et proclame la deuxième République avec pour programme le rétablissement d'un État de droit et le recours à l'économie du marché. A l'instar de leurs compatriotes de l'intérieur, l'immense majorité des Guinéens vivant à l'extérieur a accueilli avec surprise et soulagement la disparition de la dictature. Du jour au lendemain, une nouvelle réalité s'imposait aux exilés, d'autant plus que le changement politique à Conakry était sans ambiguïté. En effet, la succession des communiqués du CMRN avait progressivement effacé les doutes sur les intentions des nouvelles autorités. Le second et le troisième communiqués ont été décisifs :

— « en ce jour 3 avril 1984, les Forces armées guinéennes ont pris en main les destinées du pays, sans effusion de sang... Le Comité militaire de redressement national, actuel organisme dirigeant, ordonne à compter de ce jour la libération de tous les détenus politiques arbitrairement privés de leur droit naturel à la liberté et à la justice sociale... »

— « le Comité militaire de redressement national invite les dignitaires de l'ancien régime à se présenter dans les plus brefs délais dans l'une des garnisons militaires de la capitale. Nous en appelons à la population pour dépister et mettre à la disposition du CMRN tous ces citoyens... »

Bien qu'aucun appel au retour ne leur fût explicitement adressé durant les tout premiers jours de la deuxième République, les Gui-

(1) Nous avons respecté cette volonté d'anonymat tout en nous efforçant, à chaque fois que cela nous semblait possible, de restituer fidèlement les analyses de nos interlocuteurs. Aussi, dans le texte, toutes les

expressions entre guillemets qui ne renvoient pas à des références précises sont la transcription partielle mais non déformée de propos que nous avons enregistrés.

néens de l'extérieur considéraient qu'une page de l'histoire du pays était tournée. Collectivement ou individuellement, les exilés envoyèrent des messages de félicitations et de remerciements au nouveau pouvoir qui manifesta son désir d'ouverture lors de la déclaration d'orientation générale du 11 avril 1984 : « nous devons œuvrer à réaliser le plus rapidement possible la réconciliation effective de tous les fils du pays où qu'ils se trouvent. »

Dès lors, le feu vert des reprises de contact avec le pays d'origine est donné. Les délégations d'associations de Guinéens résidant à l'étranger se succèdent à Conakry. Les délégués de Côte-d'Ivoire, suivis le 19 avril 1984 d'une délégation d'une cinquantaine de personnes du Bureau exécutif des Guinéens résidant à l'étranger, sont reçus par le CMRN. Le collectif des enseignants et étudiants guinéens du Sénégal, des membres de l'Association de la jeunesse guinéenne en France et de l'Association des ressortissants guinéens du Bénélux participèrent, du 24 mai au 3 juin 1984, à la conférence nationale sur la réforme de l'enseignement. Des cadres guinéens de la BAD (Banque africaine de développement) apportèrent eux aussi leur contribution, pour étudier la situation économique du pays. A l'extérieur, des clubs et des groupes d'études furent créés pour élaborer des recommandations et diverses suggestions au pouvoir. Des associations d'étudiants ou de travailleurs apparurent dans les villes de l'étranger où la concentration de la communauté guinéenne était importante, comme Paris, Dakar, Abidjan, Lomé et Libreville. Les ressortissants guinéens à l'extérieur, jusque-là dispersés, tentèrent donc en hâte de se structurer pour apparaître crédibles aux yeux des autorités. En vain, car cette effervescence engendra différentes associations concurrentes, aux buts variés. La diversité des organes parlant au nom des Guinéens de l'étranger fut perçue par la junte militaire comme l'expression de rivalités et de divisions et elle contribua à marginaliser durablement tous ceux qui, enfin chez eux, exprimaient leur volonté de « *servir le pays, d'apporter leur expérience et leur qualification à la patrie* ».

Pourtant, avec le recul, on peut penser que cette marginalisation n'était pas fatale dans la mesure où le pouvoir semblait divisé sur la conduite à tenir face aux Guinéens de l'extérieur. Une analyse quelque peu caricaturale permet d'identifier deux groupes au sein du CMRN : l'un modéré et plutôt ouvert, autour de Lansana Conté, et l'autre, autour de Diarra Traoré, plus dur et hostile à l'idée de faciliter le retour des émigrants et, en tout cas, totalement fermé à la perspective de leur participation au pouvoir. Le 18 décembre 1984, avec d'une part la relative disgrâce de Diarra Traoré qui perd son fauteuil de chef du gouvernement et, d'autre part, la nomination de Jean-Claude Diallo au poste de secrétaire d'État chargé des Guinéens de l'extérieur, il semblait

que la voie de l'ouverture fût complètement libre. Toutefois, le sens que l'on peut donner à la création de ce secrétariat d'État et les attermolements du pouvoir donnent à croire que des concessions aux tenants du statu quo étaient jugées nécessaires par les modérés.

Il est vrai que la création de ce secrétariat d'État a suscité des réactions fort contrastées au sein même de la communauté des Guinéens de l'extérieur. Certains y ont vu la volonté du pouvoir de se rapprocher d'eux et de tenir compte de leur condition particulière d'exilés ou d'anciens exilés, tandis que d'autres ont dénoncé le piège tendu par le gouvernement qui entérinait de fait une prétendue scission entre Guinéens de l'intérieur et Guinéens de l'extérieur, marginalisant définitivement ces derniers (2).

Curieusement, c'est le Président lui-même qui sembla donner raison à ceux qui regrettaient l'existence du secrétariat d'État chargé des Guinéens de l'extérieur car, au terme de la période de fortes turbulences politiques dont le paroxysme fut la tentative de coup d'État de Diarra Traoré, le 4 juillet 1985, et l'apparente vacance de pouvoir qui s'ensuivit jusqu'à la fin de l'année, le nouveau gouvernement nommé le 22 décembre 1985 ne comprenait plus ce secrétariat d'État controversé mais, en revanche, accueillait six ministres revenant de l'étranger (3).

Dès lors, le contexte politique était-il propice au retour de tous ceux qui souhaitaient vivre enfin au pays et s'impliquer réellement dans le processus de reconstruction nationale ?

## **Les Guinéens de l'extérieur et l'économie de la Guinée d'aujourd'hui**

Il est difficile d'estimer le nombre des Guinéens qui sont rentrés après le 3 avril 1984, de différencier ceux qui n'ont effectué qu'un séjour de courte période en Guinée et ceux qui s'y sont réinstallés, de répartir ces derniers par secteurs d'activité.

Les agriculteurs et éleveurs constituent la population qui offre le moins de prise aux supputations statistiques. En mai 1985, François Gaulme écrivait dans *Marchés tropicaux* : « on déclare officiellement à Conakry que 200 000 paysans qui vivaient de l'autre côté des frontières, dans un environnement ethnique qui était le leur à l'ori-

(2) Jean-Claude Diallo fut même accusé de « trahison » par des Guinéens de l'extérieur qui ne lui pardonnaient pas d'avoir accepté d'assumer cette charge ministérielle.

(3) Édouard Benjamin, ministre du Plan et de la Coopération internationale ; Jean-Claude Diallo, ministre de l'Information et

de la Culture ; Bassirou Barry, ministre de la Justice ; Ousmane Sylla, ministre des Ressources naturelles, de l'Énergie et de l'Environnement ; Bahna Sidibé, ministre de l'Équipement et de l'Urbanisme ; Alhassane Conté, secrétaire d'État chargé de la Décentralisation.

*gine, seraient rentrés depuis la mort de Sékou Touré.* » Quatre ans tard, le même chiffre circule toujours, mais il est tout autant invérifiable qu'à la date à laquelle il a été avancé.

L'entrée des Guinéens anciennement expatriés dans les activités artisanales de production et de services et dans le commerce est également malaisée à saisir en dépit des travaux de recensement des établissements réalisés par la DSGI (Direction générale de la statistique et de l'informatique) de mars à juillet 1987, dans les centres urbains de Conakry, Kankan, Kindia, Labé et Mamou et par le PECTA (Programme des emplois et des compétences techniques pour l'Afrique) du Bureau international du travail de mai à novembre 1987, à Conakry, Kankan, Labé et Mamou.

Outre l'ancienneté dans la résidence à la date de l'enquête, le questionnaire de la DSGI contenait une question relative au lieu de résidence antérieure des entrepreneurs. Le croisement des deux variables devait nous permettre d'estimer l'impact, dans l'économie des villes étudiées, du retour des opérateurs auparavant installés à l'étranger. Les résultats sont surprenants. Le nombre d'établissements recensés est de 12 116 à Conakry, 1 294 à Kankan, 1 541 à Kindia, 1 405 à Labé, 907 à Mamou et la proportion de responsables d'établissements guinéens qui se sont installés depuis 1984 et ont déclaré un lieu de résidence antérieure hors du territoire national, n'est que de 2,1 % à Conakry, 3,2 % à Kankan, 0,1 % à Kindia, 3,1 % à Labé et 1 % à Mamou. Concernant les patrons guinéens revenus en Guinée entre 1978 et 1983 et qui ont déclaré un lieu de résidence antérieure à l'étranger, les taux sont de 1 % à Conakry, 2,8 % à Kankan, 0,5 % à Kindia, 2,6 % à Labé, 2 % à Mamou. Si l'on accorde quelque crédit à ces résultats (4), on est obligé d'admettre que, premièrement, l'implication des Guinéens de l'extérieur dans l'économie « informelle » est marginale et, deuxièmement, au moins dans les villes « de l'intérieur » du pays, les flux de retour sanctionnés par des créations d'unités de production ou de vente sont globalement similaires pour les périodes 1978-1983 et 1984-1987.

En mars 1989, nous avons nous-mêmes effectué un rapide sondage sur le grand marché Madina de Conakry. 71 commerçants ont été interrogés ; 65 étaient guinéens et parmi ces derniers, 16 (24,6 % de l'effectif guinéen) ont déclaré avoir résidé par le passé hors du pays. 5 sont rentrés en Guinée entre 1978 et 1983, 5 après 1984 et 6 n'ont pas précisé leur date de retour. Plus éle-

(4) Bien qu'on ne puisse les estimer, on est fondé à se demander quelle est l'importance de certains biais d'enquête inhérents d'une part à la volonté des entrepreneurs de masquer leur statut d'émigrant et, d'autre part, au laps de temps plus ou moins long

nécessaire à la création d'un établissement même de type « informel ». Un Guinéen revenu à Conakry depuis Abidjan en 1984 et qui n'a ouvert sa boutique qu'en 1985 aura-t-il déclaré Conakry ou Abidjan comme lieu de résidence antérieure ?

vée dans l'échantillon que dans le recensement de 1987, la part des Guinéens qui sont revenus de l'étranger après 1984, reste marginale (5).

Les résultats du PECTA, bien que partiels, paraissent contredire les tendances dégagées à partir du recensement de la DGSI. Les lieux de résidence antérieure des patrons sont seulement déterminés pour Labé et Mamou et ils se situent à l'étranger pour 33 % des effectifs de la première ville et pour 21 % des effectifs de la seconde. Étant donné que les entrepreneurs étrangers représentent respectivement 1 % et 0 % des effectifs recensés à Labé et Mamou, ce ne sont pas ces derniers qui viennent gonfler les proportions d'anciens résidents de l'étranger. Il faudrait alors pouvoir connaître, dans ces 33 % et 21 %, la part des Guinéens qui ont résidé à l'étranger mais qui ne sont rentrés dans leur pays qu'à partir de 1984.

Le secteur dit « moderne » de l'économie est encore peu développé bien que, depuis 1984, il ait connu quelques sursauts. Le dynamisme, très relatif il est vrai, dont il fait preuve maintenant est une conséquence de l'option libérale retenue par le CMRN : des hommes d'affaires, commerçants, petits entrepreneurs, restaurateurs et autres prestataires de services sont venus de l'étranger mais leurs effectifs sont davantage composés d'Européens et de Libanais que de Guinéens ayant renoncé à l'exil. Une exception, le grand commerce qui est contrôlé par quelques personnages dont les principaux, auparavant établis dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, ont fait un retour remarqué sur le marché guinéen en occupant prioritairement les créneaux les plus rémunérateurs à court terme, ceux du riz, du sucre et de la farine, même s'ils ont su se diversifier dans le commerce de cigarettes, de matériaux de construction et de biens de consommation domestique. La PLC-SA (Société anonyme « Plan libre commerce ») créée en novembre 1985 et ayant pour objet toutes les activités économiques imaginables depuis l'import-export jusqu'à la promotion immobilière en passant par l'agro-industrie, l'installation de petites et moyennes entreprises, le courtage et le commissionnement, le transport et l'acorage, avait pour P-DG un homme d'affaires guinéen préalablement installé au Zaïre et au Togo (6). Un des principaux actionnaires du premier supermarché de Conakry (ALMATU, ex-

(5) A titre d'anecdote, signalons qu'en 1987 et 1988 nous avons retrouvé à Conakry une dizaine de commerçants guinéens que nous avons connus en 1984 à Abidjan, alors qu'ils tenaient chacun une boutique dans la rue 12 du quartier Treichville. Ces commerçants ont tous regagné la Côte-d'Ivoire à l'issue d'une insertion man-

quée à Conakry, excepté un qui a renoncé à travailler à son compte et qui est maintenant employé dans le dépôt de marchandises d'un compatriote qui n'a jamais quitté la Guinée.

(6) La société a été dissoute en février 1986 et son PDG est décédé en décembre 1986.

SOCOMER, ouvert en 1986 et maintenant fermé) était un Guinéen de Sierra Leone. Le deuxième supermarché de Conakry, « SUPER BOBO », a été monté par un Guinéen de Dakar qui commercialise par ailleurs du riz importé sous son propre label, « BOBO-IMPEX ». La SCF (Société de commerce et de finance-ment), autre éléphant du commerce national, appartient à un Guinéen, antérieurement basé au Liberia, qui est aussi actionnaire et président du Conseil d'administration de l'Union internationale de banque de Guinée, banque commerciale affiliée au Crédit lyonnais. Le promoteur et dirigeant de l'UACI (Union africaine de commerce et d'industrie), était également replié en Sierra Leone sous l'ancien régime. Ces différents opérateurs peuvent aussi s'associer pour fonder d'autres sociétés d'importation : SAPEG, SAFIE... Des sociétés commerciales de moindre importance, créées par des Guinéens de l'extérieur ou dans lesquelles les Guinéens de l'extérieur sont partie prenante, ont été identifiées, mais elles aussi sont peu nombreuses.

Dans les toutes nouvelles entreprises industrielles, issues ou non des anciennes sociétés d'État et gérées par des groupes occidentaux : ENTAG (tabac, Bolloré), BONAGUI (Coca-Cola UK), SOBAGUI (bière, Stella-Artois), SAIG-MAMOU (conserverie de Mamou, SIASS), SOPAG (essences de parfums à Labé, TECOTEX-ROBERTET), SOGUIPAH (palmier, hévéa à Diecké), SGE (Cartonneries associées), il y eut des prises de participation d'investisseurs nationaux anciennement exilés, mais elles demeurent très minoritaires.

Quelques établissements, encore fort modestes, ont été ouverts à l'initiative de Guinéens de retour à Conakry seuls ou associés à des compatriotes qui n'ont jamais quitté la Guinée. Citons YOGUI (« Yoghourt de Guinée »), SOGUIFAB (fabrication de tôles), ITG (« Inter transit Guinée »), SOGUIDIP (Société guinéenne de diffusion de presse, LAVENET (entreprise de nettoyage industriel).

Dès 1985-1986, des Guinéens vivant à l'extérieur ont réfléchi aux possibilités de mettre sur pied des banques de crédits et de participation qui devraient favoriser en Guinée les investissements productifs des sociétaires. Aucune initiative n'a encore abouti à la création d'établissement d'intermédiation financière officiellement reconnu, mais il existe néanmoins des groupements de personnes qui fonctionnent comme de « super tontines ». Mentionnons la « Fondation guinéenne » à Abidjan, « La Financière-Guinée » initiée au Sénégal, sans doute la plus dynamique de toutes — son président est l'actuel contrôleur général de la Banque centrale de la République de Guinée et président du Conseil d'administration de la BICIGUI (Banque internationale du commerce et d'industrie de Guinée) — et la « Caisse guinéenne d'investissement » à

Paris. Cette dernière est toujours à l'état de projet et ses initiateurs en sont encore à la phase de collecte des fonds devant constituer le capital de départ : pour ce faire, ils ont créé une association type loi 1901 à Paris (7).

Il est impossible de chiffrer les investissements dans le secteur de l'immobilier. Toutefois, les Guinéens de retour paraissent davantage soucieux d'acquérir des terrains pour construire et loger leur famille que pour spéculer. Bien évidemment, il existe des exceptions spectaculaires : un des très rares immeubles de standing bâtis récemment à Conakry a été financé sur fonds propres par un homme d'affaires guinéen de Côte-d'Ivoire.

On remarque que les effectifs d'anciens expatriés sont également peu nombreux dans les professions de services juridiques ou de conseil et n'ont pas encore comblé le vide laissé par l'ancien régime. Trois des six notaires et cinq sur une vingtaine d'huissiers agréés en Guinée, six des trente-quatre avocats inscrits au barreau de Conakry, la majorité de la dizaine d'experts-comptables viennent de l'extérieur. Dans les professions de santé également, six médecins et dentistes sur les onze installés en cabinet privé, trois pharmaciens sur la cinquantaine officiant à Conakry sont d'anciens exilés.

L'insertion dans l'économie nationale ne passe pas exclusivement par l'investissement financier dans des établissements ; elle signifie aussi la possibilité d'accès aux emplois salariés dans le secteur privé ou dans la Fonction publique. Hormis les banques (31 des 79 nationaux employés au siège de la BICIGUI sont des anciens Guinéens de l'extérieur), le secteur privé moderne — il est vrai encore peu développé, nous l'avons vu — n'a pas été jusqu'à maintenant en mesure d'offrir des emplois à des Guinéens qualifiés vivant toujours ou jadis installés à l'étranger.

Dès 1985, la réforme de la Fonction publique, et notamment la réduction de près de 50 % de ses effectifs jugés pléthoriques et globalement incompétents, constituait l'un des axes centraux du Programme intérimaire de redressement national. Un tel contexte n'était donc pas favorable à l'intégration dans l'administration des Guinéens désireux de se réinstaller dans leur pays. Cependant, l'on aurait pu imaginer que les tests de sélection auxquels ont été soumis les fonctionnaires de certains ministères fussent ouverts plus largement à tous les nationaux fonctionnaires ou non fonctionnaires. Cette ouverture aurait peut-être donné davantage de portée à

(7) L'association comporte actuellement une cinquantaine de membres dont huit sont rentrés à Conakry. Leur niveau de formation est élevé : études supérieures, et leurs professions sont variées : médecins, experts

comptables, cadres A de l'administration française... La valeur nominale de l'action est 1 000 FF et quatre actions donneront droit à un certificat d'investissement.



la réforme et elle aurait probablement permis de mobiliser des compétences dont il est regrettable que l'administration se prive toujours.

De fait, les Guinéens revenus de l'étranger sont encore totalement absents des administrations locales et préfectorales et demeurent minoritaires, voire marginaux dans l'administration centrale en dépit de la présence au gouvernement de cinq des leurs (8) qui se sont entourés de quelques conseillers ou directeurs — « *les importés des ministres importés* », entend-on parfois à Conakry — eux aussi rentrés après 1984. Soulignons que le gouverneur (qui siège au conseil des ministres) et les principaux directeurs de la Banque centrale ont été rappelés en Guinée sous la deuxième République.

L'Éducation nationale est, potentiellement, l'administration capable d'absorber le plus fort quota de Guinéens de l'extérieur : des milliers d'enseignants guinéens de bon niveau travaillent dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest et en Europe, et les besoins de la Guinée, dont moins de 30 % des enfants sont scolarisés, sont immenses. Depuis 1984, par le biais du programme TOKTEN (9), quelques Guinéens enseignant à l'étranger ont effectué des missions à l'Université de Conakry et à l'École normale supérieure de Manéah, mais pas un seul n'a été recruté dans l'enseignement public (10). Quelques rares initiatives privées ont néanmoins vu le jour : une dizaine d'écoles privées primaires ou professionnelles ont été créées par des enseignants qui ont regagné la Guinée. Un établissement, SOGUIEX, a été financé par les cotisations d'une centaine d'enseignants guinéens exerçant en Côte-d'Ivoire.

(8) Excepté Jean-Claude Diallo qui a démissionné du gouvernement en mars 1986, il s'agit de personnalités nommées en décembre 1985. Barry Bassirou est toujours ministre de la Justice, Bahna Sidibé ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat et Alhassane Condé secrétaire d'État à la Décentralisation ; mais Édouard Benjamin est maintenant ministre de l'Économie et des Finances et Ousmane Sylla ministre de l'Industrie, du Commerce et l'Artisanat.

(9) Le TOKTEN (*Transfert of Knowledge Through National Expatriate*) est un programme mis en œuvre par le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) et testé pour la première fois en Turquie en 1977. Il consiste, dans le cadre de missions qui, en principe, ne peuvent excéder trois mois, à substituer aux experts internationaux des nationaux expatriés ayant

acquis un haut niveau de compétence à l'étranger. En Guinée, le programme TOKTEN n'a effectivement démarré qu'en 1986, sur la base d'un budget de 200 000 USD et d'une liste de 59 candidats guinéens venant pour la majorité de Côte-d'Ivoire, du Sénégal et de France. En 1987, 31 consultants ont été recensés. L'Université de Conakry et l'École normale supérieure de Manéah furent les principaux bénéficiaires du programme, toutefois le ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, le ministère du Commerce, celui de la Réforme administrative et la Banque centrale ont également accueilli des consultants TOKTEN.

(10) Il y a pourtant eu quelques demandes auxquelles les autorités n'ont jamais donné suite, notamment celle de l'écrivain Cheick Oumar Kanté, qui, depuis, est reparti à l'étranger.

## Une réinsertion difficile

Que de nombreux Guinéens ayant quitté leur pays au cours des dernières décennies n'aient pas encore choisi ou eu la possibilité de s'insérer dans l'espace économique et social de la Guinée d'aujourd'hui, manifeste l'existence d'une ligne de fracture. Les obstacles d'ordre psychologique et culturel, politique et économique sont partiellement analysables à partir du regard que les Guinéens émigrants ou non émigrants posent les uns sur les autres. De chaque côté les clichés font encore florès, surtout lorsque — exercices souvent surréalistes — il s'agit pour certains de prouver qu'ils sont « *d'aussi bons et vrais Guinéens que d'autres* » et pour d'autres d'expliquer qu'ils sont « *d'avantage fondés que certains à veiller aux intérêts de la Guinée* ». S'il est inutile de dresser un catalogue de ces clichés, il importe en revanche de souligner le désarroi qui gagna rapidement aussi bien les Guinéens de retour que les Guinéens qui étaient restés au pays, lorsqu'ils se retrouvèrent après 1984 face à un autre, pourtant frère ou ami, qu'ils ne reconnaissaient pas. Les anciens exilés apportent un premier élément de réponse : « *la diaspora guinéenne connaît les désillusions de toutes les diasporas du monde. Plus longtemps on quitte son pays, plus on l'aime, mais on l'aime idéalement ; on idéalise le passé, les gens que l'on a quittés...* ». Le retour impose donc un réapprentissage progressif de la communication : « *j'ai retrouvé un pays qu'il me fallait comprendre ; j'avais le sentiment qu'une espèce d'écran existait entre mes interlocuteurs et moi, que nous évoluions sur des plans différents, ce qui limitait les échanges* » (11). Pas exclusivement, mais plus particulièrement tout de même pour les Guinéens de retour qui revendiquent explicitement une conscience politique, les difficultés à instaurer entre tous un dialogue chaleureux et constructif sont une séquelle de l'ancien régime. « *La longue dictature a laissé des traces profondes, les citoyens qui sont restés ont subi des années durant un véritable lavage de cerveau et il faudrait maintenant changer les mentalités, inculquer à des générations entières une culture civique dont elles sont totalement dépourvues, une notion de leurs droits et devoirs, un sens de l'intérêt général.* »

Le souvenir douloureux de leur condition d'exilé s'accommode mal, pour les Guinéens de retour, de l'application de certains qui ne sont jamais partis à justifier les compromissions passées en utilisant une rhétorique qui, loin s'en faut, « *n'est pas exsangue de résurgences de slogans du PDG* ». La tolérance ne peut être à sens

(11) Jean-Claude Diallo, quelques semaines après sa nomination comme secrétaire d'État chargé des Guinéens de l'étranger confiait dans *Horoya* (n° 160, 5 mai 1985) : « Vous savez que moi-même je ne connais

plus la Guinée. J'ai quitté ce pays il y a 17 ans. Il faut que je regarde autour de moi, que je connaisse mon pays de nouveau, que je le redécouvre. »

unique et les Guinéens de l'extérieur sont disposés à pardonner aux suppôts de l'ancien régime si leur dignité n'est pas bafouée par des compatriotes qui n'ont pas fait le choix de l'exil et les considèrent comme de pleutres aventuriers. L'heure n'est plus aux vaines polémiques — sous Sékou, était-il plus courageux de partir, c'est-à-dire de refuser de se mettre en situation d'être complice du système, au moins de façon passive, ou bien de rester en risquant chaque jour d'être arrêté arbitrairement ? — ; toutefois cette revendication de respect de leur itinéraire par les nationaux réinstallés en Guinée ne doit pas être minimisée. Elle transparaît de manière exacerbée dans l'affirmation outrancière, mais néanmoins pathétique, d'un haut responsable de l'administration : « ceux de l'intérieur ne veulent pas comprendre que vivre hors de son pays, c'était psychologiquement absolument insoutenable ».

La presse nationale écrite ou parlée ne fait pas toujours en sorte d'apaiser les esprits, de ménager les susceptibilités. Certes, le comble de l'ignominie fut atteint par Émile Tompapa, dont le poème « *Qui sont-ils* » (12) bouleversa véritablement la diaspora. Cependant, des articles de Horoya apportent régulièrement la preuve qu'une partie au moins des Guinéens de l'intérieur — ceux qui ont encore une parcelle de pouvoir — se défie de l'ensemble des Guinéens de l'extérieur et non seulement d'une catégorie d'entre eux : l'élite qui pourrait lui être directement concurrente (13).

(12) Horoya n° 137, 5 mars 1985, extrait de « *Qui sont-ils ?* » : (...).

Déserteurs de l'Armée, de la Milice ou de la Fonction Publique ?

Hommes politiques ambitieux ou Avocats de la félonie ?

Affreux mercenaires ou Chargés de missions louches ?

Bandits de grands chemins ou Tueurs à gages ?

Magouilleurs insatiables ou Marabouts hâbleurs ?

QUI SONT-ILS ?

Correspondants de Presse assagis ou sur Pied de guerre ?

Bouffis de beurre étrange ; ou de gros rouge Bordeaux ?

Commerçants en faillite ou Financiers en puissance ?

Voleurs de deniers publics ou Truands intraitables ?

Gibiers de potence expulsés ou Barroudeurs endurcis ?

Vieux interdits de séjour ou Pourvoyeurs de stupéfiants ?

Pick-pockets agiles ou Toxicomanes « en manque » ?

Trafiquants de véhicules volés ou honnêtes citoyens ?

Diamantaires éconduits ou « MASTA » aigris ?

Oui, qui sont-ils ? VIGILANCE, CMRN ! LE POUVOIR NE SE PARTAGE PAS !

(13) Mentionnons seulement un article signé Kissi Kémo, *Horoya*, 26 septembre 1986 : « Un cas. Partir ou rester » et un article de Robert Tamba Millimono dans *Horoya* n° 451 du 31 mai 1989 : « Délinquance juvénile. Le mal qui ronge... » Dans le premier papier l'auteur nous apprend qu'« ils sont venus en masse, les exilés volontaires après l'avènement du 3 avril 1984 » ; certains rapidement alors que « d'autres ont attendu deux ans, puis ils ont décidé de rentrer au pays comme il vont en vacances ou sur les plages ». Ensuite, parmi tous ces revenants, l'auteur choisit de décrire un cas dont le lecteur ne sait s'il est marginal ou représentatif de la majorité de la population d'exilés. Il s'agit d'un « frère (qui) n'a pas été menacé sous le régime défunt. Il part tout simplement » en France via Abidjan sous le prétexte d'« aller étudier » mais en fait, très rapidement « il se résigne à mener une vie marginale "d'exilé" ou de "réfugié politique" avant de passer en Allemagne Fédérale parce qu'il y a "trop de Sudsahariens en France" (sic). Là, "il fait

Il semble en effet que l'on ne puisse réduire le problème du brouillage de la communication, induit par des références culturelles et politiques non partagées, à une fraction minoritaire des Guinéens : les cadres expatriés et les fonctionnaires de Conakry. Cette manière de dédramatiser et de marginaliser le clivage entre Guinéens de l'extérieur et Guinéens de l'intérieur n'est pas conforme à la réalité que nous croyons percevoir : il n'y a pas que les intellectuels américanisés ou européanisés qui ont quelque difficulté à se rasseoir dans la cour familiale ou sous l'arbre à palabres du village. Surtout dans les classes d'âge inférieur à 45 ans, bien peu de Guinéens qui étaient à l'étranger — même dans les pays africains limitrophes — ont regagné définitivement leur village ou leur ville d'origine, et ce, quel que fut leur statut socio-professionnel durant l'exil : petit commerçant ou artisan, employé subalterne de l'administration... Comme le concède la grande majorité des Guinéens, anciens émigrés ou non, « *le problème intérieur/extérieur n'existe pas hors de la capitale...* ». Certes, mais à condition d'entendre le raisonnement implicite : le problème ne se pose pas pour ceux qui rentrent dans le rang et ne perturbent en rien la vie du village. « *Celui qui revient, reparle correctement sa langue, salue les vieux comme avant, se rend à la mosquée... eh bien, s'il veut une femme, on la lui donne dès le lendemain de son arrivée, comme s'il n'était jamais parti.* » Même dans les périodes les plus sombres de l'ancien régime, les exilés ont tenté de garder le contact avec leur famille et, lorsqu'ils en avaient les moyens, se sont efforcés de leur venir en aide. Bien évidemment ils n'y ont pas renoncé une fois rentrés mais leur implication effective dans la vie du village ne dure que le temps de brèves et occasionnelles visites et leur solidarité, leur intérêt pour le groupe familial et les alliés se manifestent plus généralement par le biais de groupements plus ou moins bien structurés de ressortissants implantés à Conakry.

Les différences culturelles attachées à l'expérience ou l'inexpérience d'une émigration ont également une traduction en termes d'avantages ou de handicaps pour tous ceux qui ont à s'insérer

des affaires", il truande quelques africains, fricotte avec des marginaux... ». De retour en Guinée, « il ne peut comprendre le devoir civique de construction nationale, de développement ». Lui qui a passé toute sa vie à fuir : « fuir les efforts pour étudier, travailler, aider ses frères, se sentir libre à leurs côtés (...), il n'est plus africain ». Dans le second article, le journaliste s'inquiète de la délinquance qui se développe surtout dans les centres urbains qui connaissent une forte croissance démographique et où « se frottent et s'interpénètrent sans cesse » des référen-

ces culturelles multiples. Le brassage culturel et le brusque accroissement démographique propices au développement de la délinquance est une situation qui prévaut dans toutes les grandes villes du continent mais, précise l'auteur, en Guinée c'est « une situation qui s'aggrave davantage par l'arrivée de plusieurs convois d'hommes d'affaires européens et le retour également en masse de nos compatriotes qui, naguère, résidaient à l'étranger. Il se crée dès lors, au niveau des villes, une atmosphère de fournaise ».

dans l'économie nationale. Les opérateurs économiques vivant depuis toujours en Guinée et qui évoluent au niveau des activités de production et de commerce de petite échelle comme au niveau des PME-PMI, sont probablement plus à l'aise que les nouveaux arrivants pour composer avec les administrations locales et centrales d'un État donc chacun s'accorde à dire qu'il n'est toujours pas un État de droit. Il est clair que les quelques entrepreneurs qui ont tenté de créer des sociétés en Guinée après avoir renoncé à leurs activités à l'étranger se sont associés ou, au moins, se sont attachés les services de collaborateurs qui n'ont jamais quitté le pays et sont donc censés être rompus aux négociations très particulières qu'impose une administration qui, cinq ans après la prise de pouvoir par les militaires, demeure pour une bonne part celle qui a été mise en place par le PDG. « *La désorganisation de l'administration perturbe les Guinéens qui reviennent et beaucoup perdent patience et renoncent à se lancer dans les affaires* » expliquent d'anciens exilés impatientes ou désabusés et même certains fonctionnaires, pourtant pas dupes : cette désorganisation complète n'est qu'apparente et voile en fait une multitude d'organisations mafieuses complexes et redoutablement efficaces.

Les barrières à l'entrée dans les artisanats et le petit commerce de boutique ou de marché, inhérentes aux contraintes administratives, sont, croit-on habituellement, moins étanches que celles qui caractérisent les entreprises industrielles, semi-industrielles ou les grands commerces. Toutefois, même s'il fallait admettre que la part des petits artisans et commerçants qui ont regagné la Guinée depuis l'avènement de la deuxième République est notablement sous-évaluée dans le recensement de la DGSI de 1987, il serait présomptueux d'affirmer que la forte croissance de l'« informel » est principalement soutenue par les investissements des Guinéens qui étaient à l'extérieur. Une analyse détaillée de la dernière phase de l'ère Sékou Touré — celle qui débute au moment de la révolte des femmes et s'achève à la mort du Syli — démontrerait sans doute qu'en matière économique le centralisme absolu n'était plus que théorique et avait de fait été supplanté par une politique de laisser-faire. Ainsi, la majeure partie des opérations économiques, notamment des transactions commerciales, depuis l'import-export, en principe monopole d'État, jusqu'à la réinjection sur le marché des produits délivrés contre les tickets de ravitaillement, a-t-elle été prise en charge par une catégorie de la population qui s'est aguerrie aux techniques des affaires, a pu constituer d'efficaces réseaux d'échanges et de solidarités, et a su constituer un capital financier. En 1984, lorsque l'option libérale fut officiellement proclamée, les Guinéens de l'intérieur avaient donc de solides arguments à opposer à d'éventuels concurrents revenus des autres pays africains et qui auraient prétendu revendiquer une

place dans les différents secteurs de l'« économie informelle ». Cinq ans après, la situation a évolué et l'entrée sur le marché est virtuellement plus aisée. A condition d'avoir les moyens d'investir...

Si l'on retient le critère de la création d'entreprise, l'implication, en apparence timorée, des Guinéens de retour dans l'économie nationale, pose en effet le problème de la capacité d'investissement. La diaspora a-t-elle accumulé un capital qu'elle hésiterait à injecter dans l'économie du pays ? Rien n'est moins sûr. Son capital, lorsqu'il existe, est essentiellement un capital humain — technicité, savoir-faire acquis dans le secteur privé et dans les administrations nationales ou internationales — mais pas un capital financier. Les grands hommes d'affaires (Mamadou Aliou Bah dit « Bobo », Alpha Amadou Diallo...) sont revenus et ont ouvert de grosses sociétés commerciales mais l'immense majorité des expatriés, que pouvait-elle rapatrier ? « *Il faut prendre conscience que moins de 10 % de la diaspora a réussi sa vie au sens où elle avait les moyens matériels d'éduquer ses enfants, de se loger et de se nourrir convenablement, d'accéder à des éléments de confort moderne* » rappellent unanimement ceux-là mêmes qui appartenaient à cette minorité de privilégiés ; « *les autres Guinéens exilés s'entassaient dans les quartiers populaires, voire les bidonvilles, des centres urbains d'Afrique de l'Ouest* » (14). Leurs économies étaient par conséquent fort modestes, rendant hasardeuse ou impossible ne serait-ce que l'ouverture d'une échoppe, d'un atelier de couture ou de mécanique et encore plus la création d'une PME.

### **Le retour, définitivement manqué ?**

Il serait simpliste de le penser comme opposition de deux communautés homogènes, irréductibles et hermétiques l'une à l'autre, toutefois, le clivage entre Guinéens de l'extérieur et Guinéens de l'intérieur ne peut être nié. Au contraire, devenu un tabou, il n'en a pris que plus d'importance dans la conscience des Guinéens. Cela signifie-t-il qu'il ne s'estompera jamais et compromettra durablement les possibilités de réinsertion des Guinéens de l'extérieur ?

Envisager quelques éléments de réponse à cette question nécessite au préalable de poser une évidence : ce clivage est complètement surdéterminé par deux réalités partiellement corrélées. Pre-

(14) Cette opinion est relativisée par les résultats de l'Enquête à passages répétés effectuée à Abidjan en 1978. Ainsi, sur 37 035 Guinéens résidant dans l'ancienne capitale ivoirienne et concernés par l'EPR, 4,1 % logeaient dans un habitat de standing, 12,4 % dans un habitat économique, 74,9 %

dans un habitat évolutif et 8,6 % dans un habitat sommaire (classement de l'habitat par standing décroissant). Voir Ph. Antoine, C. Herry, *Enquête démographique à passages répétés. Agglomération d'Abidjan*, Abidjan, ORSTOM et Direction de la statistique, 1982, 419 p.

mièrement, le sous-développement économique du pays et d'une manière générale la crise qui frappe de plus en plus durement le Tiers-Monde. Deuxièmement, le défaut de démocratie dans un État paradoxal qui permet la libre diffusion de toute la presse internationale et la libre circulation des personnes mais qui n'a toujours pas de constitution, n'autorise pas la création d'associations et laisse une faible latitude aux citoyens de s'impliquer véritablement dans la vie du pays. Cela en dépit de l'invitation toute récente du Chef de l'État à réfléchir collectivement à l'élaboration de la loi fondamentale.

La contrainte du sous-développement est apparue progressivement alors qu'au lendemain de la prise du pouvoir par les militaires, les Guinéens de l'extérieur, comme beaucoup d'intervenants : hommes d'affaires et affairistes de tous continents, bailleurs de fonds,... donnèrent l'impression d'oublier que le pays était classé parmi les PMA et participèrent à la résurrection du mythe du « Potentiel de la Guinée » qui allait enfin être rapidement mis en valeur.

Potentiel mythique ? Potentiel minier déjà exploité en ce qui concerne l'essentiel, la bauxite ; le secteur ne pouvait donc générer du jour au lendemain un surcroît de richesse et d'emplois. Potentiel agricole et forestier ? Il n'y a pratiquement plus de bois à couper ; les cultures vivrières villageoises connaissent une croissance indéniable mais les cultures de rente ne peuvent pas redémarrer de façon significative. Potentiel hydro-électrique dont l'exploitation conditionne le développement de la production manufacturée ? Les barrages existant ne sont pas pleinement opérationnels et ceux qui devraient être construits ne seront mis en service que dans plusieurs années... Les Guinéens qui regagnent leur pays trouvent donc une économie faible et entrent sur un marché du travail complètement saturé qui ne leur offre guère d'opportunités de réussir leur réinsertion.

Par ailleurs, ils ont affaire à une administration omnipotente — plus exactement « omnibloquante » — dont les pratiques ont bien peu évolué en dépit de la réforme administrative engagée dans le cadre de la politique d'ajustement structurel. « *Aujourd'hui encore on gère l'administration mise en place par le PDG* » reconnaissent de hauts fonctionnaires ; une administration qui assure un service public d'une extrême médiocrité et qui a toujours les moyens d'entraver de façon totalement arbitraire le fonctionnement d'une économie pourtant officiellement libéralisée. Les quelques Guinéens de l'extérieur qui ont intégré la Fonction publique justifient leur engagement par la nécessité de procéder à un entrisme feutré qui, s'il impose de multiples compromis, permet néanmoins de « *faire prévaloir la compétence et l'intégrité morale, intellectuelle et... patriotique* » dont ne sont pas dépourvus nombre de Guinéens de l'exté-

rieur : « *faire lentement évoluer les choses depuis l'intérieur...* ». Les autres, moins enclins aux compromis et davantage lassés par cette inertie structurelle, revendiquent plus vigoureusement — dans la forme — que la minorité précédente le droit, pour chacun, de devenir un citoyen responsable, libre d'entreprendre et de s'engager à l'intérieur d'un cadre légal à définir selon des principes démocratiques. Ces revendications qui ne sont probablement pas l'apanage des seuls Guinéens de l'extérieur sont de toutes les manières exprimées à titre individuel. De retour chez eux, les Guinéens auparavant exilés continuent d'être dispersés : « ils ne composent pas le cinquième grand groupe ethnique national » (19), ne s'organisent pas en associations officieuses, pas même en groupes informels. Ne constituant pas de lobbies et encore moins un parti clandestin, ils ne peuvent inquiéter le pouvoir en place.

**Amadou Oury Bah**  
**Bintou Keita**  
*UNICEF-Djamena*  
**Benoît Lootvoet**  
*ORSTOM*